

# CATALOGUE HIVER 2024



[WWW.OKVACANCES.FR](http://WWW.OKVACANCES.FR)

# SOMMAIRE



Sommaire .....	p. 2
Nos destinations .....	p. 3
Edito .....	p. 4
Bien Choisir son Séjour .....	p. 5
Inscription .....	p. 6
Documents en ligne et nos Prix de séjours .....	p. 7
Autonomie .....	p. 8
Règlement - Argent personnel .....	p. 9
Médicaments .....	p. 10
Encadrements des Séjours.....	p. 11
Transports .....	p. 12-13
Prise en charge.....	p. 14-15
Comprendre notre catalogue .....	p. 16
S'inscrire chez Ok Vacances .....	p. 17

## MONTAGNE

Evian - Ressourcez-vous .....	p. 19
Séjour trappeur .....	p. 20
Marché de Noël en Savoie .....	p. 21
Abondance .....	p. 22
Le Petit Canada .....	p. 23
Saint Sorlin d'Arves .....	p. 24
Les Balcons du Mezenc .....	p. 25
Au Pays des Loups .....	p. 26

## THÈMES, VILLES ET CAMPAGNES

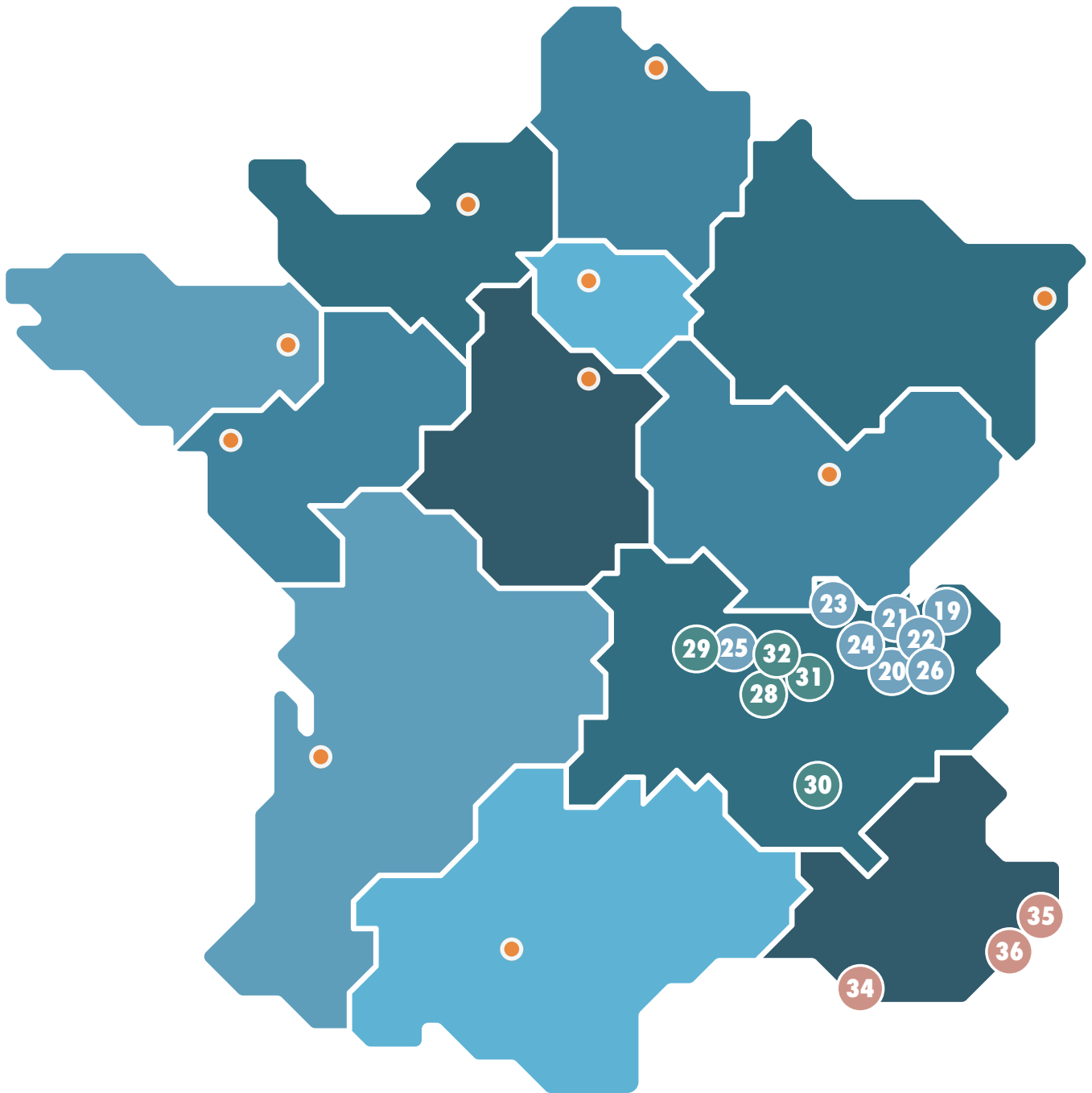
Bien-Être et Relaxation .....	p. 28
Bienvenue à la ferme .....	p. 29
Safari et Pétanque .....	p. 30
Lyon déjeuner croisière .....	p. 31
Stars 80 .....	p. 32

## SUD

Marseille Starmania .....	p. 34
Nice - Séjour Cloco .....	p. 35
Cap d'Antibes - Marineland.....	p. 36

Fiche d'inscription.....	p. 37
Bon à savoir .....	p. 38
COTA .....	p. 39
Conditions Générales.....	p. 40-41
Dispositions légales .....	p. 42
Nous recrutons.....	p. 43
Souvenirs de Vacances .....	p. 44-45
En Bref.....	p. 46-47

# NOS DESTINATIONS FRANCE ET EUROPE



# ÉDITO

## Chèr(e)s vacancier(e)s,

L'année 2024 nous a permis de retrouver une certaine « normalité » quant à l'organisation de nos séjours. Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui nous ont accompagné.

L'année en cours nous replonge dans l'incertitude avec l'augmentation de prix générale. Evidemment, notre secteur d'activité a été très touché par cette crise. Nos hébergements, nos transports, les salaires de nos encadrants ont subi une très nette augmentation.

Nous avons essayé de contenir cette hausse en activant différents leviers :

- la dématérialisation d'un certains nombres de documents administratifs et la création prochaine d'une application dédiée à nos clients permettant la gestion interactive de vos séjours ainsi que leur suivi.
- L'optimisation de nos transports avec notre escale de centre est.

De plus, comme évoqué la saison dernière, nous souhaitons donner un nouvel élan à OK VACANCES :

- une application de gestion des séjours a été mise en place pour plus de sécurité et un meilleur suivi de nos équipes.
- une nouvelle identité visuelle de notre site internet met à l'honneur nos vacanciers.
- dans un souci d'écologie, et pour satisfaire le cadre règlementaire, nous œuvrons pour la digitalisation d'un certain nombre de documents (factures, dossier vacanciers...).
- vous pouvez à présent suivre notre actualité sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook en complément du site [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

Joignables et disponibles, nous restons à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer à propos de l'organisation et du déroulement de vos prochains séjours avec **OK VACANCES ADAPTÉES**.

**04 77 74 32 82**

Une fois encore un grand MERCI à toutes et à tous pour votre fidélité.

## L'ÉQUIPE OK VACANCES



Hamza BENBOUZID  
[direction@okvacances.fr](mailto:direction@okvacances.fr)



Aurélie TRUMEAU  
[hebergement@okvacances.fr](mailto:hebergement@okvacances.fr)



Virginie FAVERJON  
[reservation@okvacances.fr](mailto:reservation@okvacances.fr)



Mathilde BRUNET  
[recrutement@okvacances.fr](mailto:recrutement@okvacances.fr)

# BIEN CHOISIR SON SÉJOUR

Nos hébergements, équipements, ainsi que leur environnement et le nombre d'encadrants doivent vous permettre d'évaluer au mieux nos séjours. Il vous est nécessaire de prendre en considération tous ces paramètres afin de bien choisir votre destination.

Vous trouverez sur chaque page de notre brochure des renseignements précis vous informant de l'équipement ainsi que le niveau des prestations fournies. Ces éléments vous aident à choisir le séjour le plus adapté.

Il est donc **PRIMORDIAL** que vous ayez la bonne attitude avant d'inscrire une personne sur notre séjour :

- Il est important de nous donner **LE MAXIMUM D'INFORMATIONS** dès la réservation et ensuite compléter très sérieusement les dossiers de réservation. Nous vous rappelons que nous sommes disponibles pour vous aider dans ces démarches. En cas de manque d'information, vous vous exposez à un éventuel refus.

- Vous devez **BIEN EVALUER** les envies et surtout les besoins du vacancier. Pour ceci, prenez compte des informations fournies dans notre brochure. Vous pouvez également contacter nos services au **04 77 74 32 82** afin de l'orienter vers le séjour plus adapté à ses capacités.

En bref, la réussite de nos séjours tient énormément aux échanges entre vos services et nos services. Et sans oublier une communication stable qui permet de renseigner et d'orienter le vacancier vers l'offre la plus adaptée.

## UTILISEZ NOS OUTILS D'ÉVALUATION

Ok vacances vous propose une grille d'évaluation mise en place par le COTA qui vous permettra de définir au plus juste le niveau d'autonomie du vacancier (cf p.8).

## AUTRES CRITÈRES

Lors de la lecture du catalogue, soyez attentif aux conditions d'accueil :

Activités proposées, taille du groupe, situation géographique, prestations sur place...

Cette évaluation, va permettre au vacancier de réellement profiter de son séjour. Il est à noter également que nous proposons certains séjours en chambre couple. Les chambres proposées sont alors équipées de deux lits simples rapprochés (pratique usuelle dans l'hôtellerie), si toutefois vous souhaitez un lit double veuillez nous contacter.

Il est important de souligner que le temps de transport est à prendre en considération, vous devez impérativement veiller à la fatigabilité du vacancier.

## RESPECTEZ VOS ÉCHÉANCES

Les formations de nos équipes ayant lieu environ 45 jours avant les débuts de séjour, il nous est impératif de recevoir les dossiers des vacanciers le plus tôt possible (au moins 90 jours avant le début du séjour) afin de transmettre à nos animateurs un maximum d'information et ainsi garantir le meilleur accueil possible.

# INSCRIPTION

Nos séjours s'adressent à des personnes déficientes intellectuelles de bonnes et moyennes autonomies, certains de nos séjours grâce au nombre restreint de vacanciers et leur fort taux d'encadrement peuvent accueillir des personnes nécessitant un suivi au quotidien plus marqué, mais sans graves troubles du comportement, ni soins médicaux quotidiens.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### 1. L'INSCRIPTION

#### a) L'inscription par téléphone :

Nous sommes disponibles au **04 77 74 32 82**.  
Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et de réserver votre séjour.

#### b) L'inscription via internet :

Elle s'effectue en sélectionnant le lien « réserver » via le séjour de votre choix sur notre site internet [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

#### c) L'inscription par mail :

Elle s'effectue à l'aide de la fiche d'inscription individuelle ou collective p. 37, à l'adresse suivante :  
[reservation@okvacances.fr](mailto:reservation@okvacances.fr)

### 2. LE DOSSIER DE RÉSERVATION

*Suite à votre inscription, plusieurs possibilités s'offrent à vous :*

#### a) remplir le dossier en ligne :

**[www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)**

Vous pouvez compléter le dossier de réservation en ligne via notre site internet.

Pour ces deux possibilités, le dossier de réservation devra nous être retourné dûment complété avec tous les documents nécessaires.

[www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr). Les documents demandés pourront également être joints directement au dossier. La réservation ne sera effective qu'après réception des documents accompagnés d'un acompte de 500 €.

#### b) télécharger le dossier :

Vous pouvez télécharger le dossier de réservation en ligne via notre site internet

#### c) recevoir le dossier par mail :

Vous pouvez recevoir le dossier de réservation par mail.

## NOUS CONTACTER

Pour mieux vous servir, les bureaux OK VACANCES Adaptées vous proposent un service téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h au **04 77 74 32 82**.



Si vous le désirez, nous pouvons vous proposer une visio-conférence afin de vous présenter notre fonctionnement.

# DOCUMENTS EN LIGNE

## NOS PRIX DE SÉJOUR

### DOCUMENTS EN LIGNE



Vous pouvez accéder à différents documents disponible sur notre site internet :

- Fiche de pré-réservation
- Dossier de réservation
- Autorisation du tuteur
- Bilan de satisfaction vacancier
- Fiche de gestion argent de poche
- Fiche trousseau

Vous pourrez également retrouver les photos de vos séjours ainsi que le bilan du vacancier fin de séjour.

### NOS PRIX DE SÉJOUR

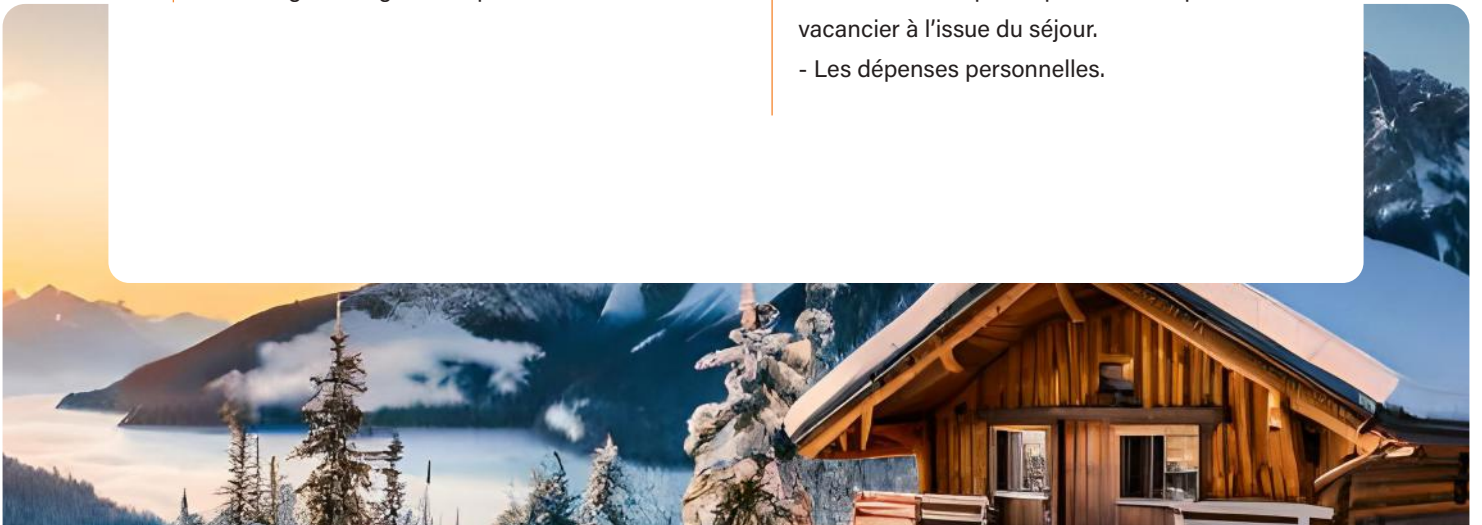


#### Inclus dans le prix du séjour :

- L'hébergement en pension complète
- Les loisirs, sorties et visites, un budget alloué pour les soirées, excursions, matériels etc...
- Le responsable tient toujours compte de l'avis du groupe pour les activités.
- L'encadrement
- Les transports aller-retour
- L'assurance responsabilité et le rapatriement
- Le lavage du linge de corps

#### Non inclus dans le prix du séjour :

- Les frais de dossier fixés à 29,90 euro
- La garantie annulation maladie (3.8% du prix du séjour)
- La garantie interruption (1.7% du prix de séjour)
- Les frais médicaux et pharmaceutiques : nos équipes ont pour consigne de ne pas utiliser la carte vitale du vacancier. Au besoin, nous avançons les frais engagés dont le montant sera remboursé par la personne responsable du vacancier à l'issue du séjour.
- Les dépenses personnelles.



# AUTONOMIE

Afin d'établir des séjours les plus homogènes possible, nous avons établi une grille d'évaluation de l'autonomie de nos vacanciers. Celle-ci est bien-sûr non exhaustive mais vous permettra une orientation au plus juste sur nos prestations, n'hésitez pas à nous contacter.

DESIGNATION	AUTONOMIE	POINTS
OK1	Pas de problème moteur. Bon marcheur. Bonne autonomie. Sociable, dynamique, participation volontaire aux activités. Présence discrète de l'encadrement. Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.	de 14 à 18
OK2	Pas de problème moteur. Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines. Stimulation et/ou aide partielle dans les actes de la vie courante. Accompagnement actif. Se déplace sans difficultés pour de petites « promenades ». Peut être fatigable. Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait. Compréhension générale, mais langage pauvre.	de 10 à 14
OK3	Très peu autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant. Marche avec l'aide « ponctuelle » d'un tiers. Verbalisation externe. Mode de communication très complexe.	inférieur à 10

Grâce au tableau ci-dessous, vous pouvez affiner l'appartenance à l'autonomie OK1, OK2 ou OK3, veuillez donc choisir ce qui correspond le mieux au profil du vacancier dans les différents domaines de la vie quotidienne. Cumulez les points correspondants à vos choix, le total de ceux-ci vous permettra de confirmer le choix de l'autonomie. *(cette grille vous est proposée à titre indicatif)*

TOILETTE / HABILLEMENT	ALIMENTATION	ACTIVITÉS	MÉDICAMENTS	ARGENT DE POCHE	COMPORTEMENTS / RELATIONS
Se prend totalement en charge. Se lave et s'habille seul. <b>+3</b>	Mange seul. <b>+3</b>	Participe aux activités. Sociable et dynamique. Sorties seul autorisées possibles. <b>+3</b>	Prend ses médicaments seul. Nécessite parfois une guidance verbale. <b>+3</b>	Gère seul son argent de poche. Bonne notion de l'argent. Surveillance discrète lors des achats. <b>+3</b>	Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier. <b>+3</b>
Se lave et s'habille seul. Surveillance discrète nécessaire. <b>+2</b>	Surveillance discrète au moment des repas. <b>+2</b>	Peut nécessiter d'être stimulé pour les activités. Sorties seul autorisées possibles. <b>+2</b>	Aide pour la prise des médicaments. <b>+2</b>	Peut ne pas savoir gérer seul son argent de poche, surveillance de l'encadrement. Gestion par une tierce personne possible. <b>+2</b>	Nécessite un temps d'adaptation. <b>+2</b>
Aide nécessaire pour la toilette et l'habillement sans soins médicaux particuliers <b>+1</b>	Aide et surveillance au moment des repas. <b>+1</b>	A besoin d'être stimulé. Sorties seul non autorisées. <b>+1</b>	Aide pour la prise des médicaments. Surveillance de l'ingestion. <b>+1</b>	Ne gère pas son argent de poche. Aucune notion de l'argent <b>+2</b>	Nécessite un encadrement soutenu. Périodes de grandes angoisses mais ne mettant pas en danger ni le reste du groupe ni sa propre personne <b>+1</b>



# RÈGLEMENT ARGENT PERSONNEL

## RÈGLEMENT DES SÉJOURS

Le séjour doit être soldé au plus tard 45 jours avant les départs. Vous pouvez effectuer votre règlement :

### a) Par virement bancaire

#### **ATTENTION**

Ces coordonnées sont réservées  
"AUX PAIEMENTS DES  
SÉJOURS"

#### **R.I.B Banque Populaire Loire et Lyonnais**

NOM

OK VACANCES - LIBRES DE PARTIR

IBAN

FR76 1680 7004 0081 7061 4221 250

BIC

CCBPPFRPPGRE

### b) Par chèque à l'ordre de OK VACANCES Adaptées

### c) Par chèques vacances

## ARGENT PERSONNEL

OK VACANCES Adaptées vous conseille de nous faire parvenir l'argent de poche de chaque vacancier. Ceci évite les problèmes pouvant léser le vacancier durant le séjour. Nous vous fournirons un décompte en fin de séjour pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière. Le chèque devra nous parvenir un mois avant le départ. L'encadrement a reçu la consigne de ne pas accepter d'argent lors des départs.

#### **ATTENTION**

Ces coordonnées sont réservées  
"ARGENT PERSONNEL"

#### **R.I.B Banque Populaire Loire et Lyonnais**

NOM

OK VACANCES - LIBRES DE PARTIR

IBAN

FR76 1680 7004 0081 7061 7021 518

BIC

CCBPPFRPPGRE

# MÉDICAMENTS

Toujours dans la recherche du confort et d'un service de qualité pour nos membres, nous avons mis en place le pilulier sécurisé fourni par nos soins.

Les traitements devront être préparés **UNIQUEMENT** à l'aide de piluliers sécurisés. Nous pouvons vous fournir des piluliers sécurisés. Ceux-ci vous parviendront au plus tard 3 semaines avant les séjours avec toutes les consignes en matière de prise en charge médicale. Pour les sachets (type laxatif) vous pourrez les joindre dans la pochette prévue à cet effet également fournie par nos soins.

Dans le cas où vous utiliseriez des piluliers sécurisés de type blister sous forme de chapelet (ou dit escargot) ou autres piluliers **sécurisés** provenant de vos pharmacies.

Les traitements médicaux devront **IMPERATIVEMENT** être préparés par l'infirmière de votre établissement (le cas échéant, par la personne responsable de l'observance) **uniquement** :

**- Soit à l'aide de nos piluliers sécurisés que nous pouvons vous fournir**

**- Soit à l'aide de piluliers **sécurisés** (type escargot, chapelet, medipack) utilisés habituellement par vos soins.**

**Les autres supports ne pouvant pas garantir l'observance et leur distribution ne seront pas acceptés.**

De plus, de la même manière, il vous est fourni des piluliers journaliers avec des étiquettes aller et retour pour les journées de transport. Ceux-ci doivent être préparés dans les mêmes conditions que les piluliers hebdomadaires. Dans le cas où vous utiliseriez des piluliers sécurisés de type blister sous forme de chapelet (ou dit escargot) ou autres piluliers sécurisés provenant de vos pharmacies, ceux-ci devront impérativement être identifiés à l'aide de nos étiquettes autocollantes et mis dans l'enveloppe transport prévue à cet effet.

**Nous vous rappelons que les traitements en solution buvable ne peuvent pas être administrés par nos équipes (tercian, nozinan, ...): le cas échéant veillez à nous faire parvenir leur substitut sous forme per os.**

Nous vous rappelons également qu'au vue du rythme de nos séjours que les personnes nécessitant l'intervention d'un professionnel de santé extérieur relatif à des soins médicaux quotidiens (insulinodépendantes, pansement complexe etc. . .) ne pourront pas être admises sur nos séjours.

Il est **INDISPENSABLE** de remplir scrupuleusement les renseignements médicaux dans le dossier de réservation et d'y joindre toutes les pièces justificatives demandées.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, **NE PAS OUBLIER** de nous fournir la nouvelle prescription médicale.

Si au cours d'un séjour un nouveau traitement est prescrit au vacancier pour sa sécurité un nouveau pillulier sera réalisé par une infirmière (ou une pharmacie locale). Cette action vous sera refacturée au même titre que les autres frais médicaux.

# ENCADREMENT DES SÉJOURS

Afin de recruter les animateurs et responsables les plus aptes à encadrer nos séjours adaptés, notre recherche s'oriente principalement vers des personnes ayant un projet professionnel lié au secteur du médical, paramédical et social, ainsi qu'ayant un intérêt tout particulier pour le public accueilli.

Pour ce faire, nous sollicitons les écoles d'éducateurs, de moniteurs éducateurs, écoles d'infirmières, d'assistantes sociales, les étudiants en écoles de sociologie et psychologie...ou les personnes travaillant dans le secteur.

Nous mettons un point d'honneur à la fidélisation de nos équipes. En effet, leurs connaissances et leur ancienneté nous garantissent compétences et sérieux que ce soient dans l'organisation de nos séjours ou les relations humaines.

**Nos équipes d'encadrement sont toutes composées de :**

## **UN RESPONSABLE DE SÉJOUR :**

Le responsable de séjour joue un rôle majeur : il va être le « moteur » de l'équipe, dans la coordination et la mise en place d'activités ainsi que le garant du bon déroulement du séjour sous son aspect humain et financier. Essentiel pour une bonne dynamique et réactivité de leur part lors de situations adversives, nous exigeons de nos responsables de séjour, une connaissance de notre public, dans l'accompagnement d'une personne déficiente intellectuelle.

## **DES ANIMATEURS :**

L'animateur a un rôle tout aussi important : Sensible au bien être et au confort du vacancier, il va avoir pour mission de proposer diverses activités adaptées mais aussi de les accompagner si besoin est, dans les gestes de la vie quotidienne (Toilette, prise de médicament...). Le taux d'encadrement est évalué et défini selon l'autonomie des participants et par conséquent, modifiable jusqu'à la lecture et validation de tous les dossiers de réservation.



## **UN REFERENT QUALITE :**

Référent de plusieurs séjours sur un secteur donné, il est recruté par OK VACANCES Adaptées afin de visiter et contrôler la qualité de nos séjours. De plus, joignable 24h/24, il est présent pour nos équipes tout au long des séjours afin de répondre au mieux à leurs interrogations (hébergement, réservation, problèmes d'équipe...). Les comptant parmi nos meilleurs éléments, les référents qualités sont des anciens responsables de séjour, connaissant notre organisation et partageant les mêmes valeurs.

## **UNE ÉQUIPE DE RÉSERVE :**

En vue des désistements tardifs des encadrants recrutés ou des impondérables survenus sur les séjours, OK VACANCES Adaptées met en place une équipe «dit de réserve» afin de garantir un taux d'encadrement toujours suffisant sur nos séjours. Les membres de cette équipe se doivent d'être disponibles pour toute la durée du séjour.

*Bien que nous respectons des critères de recrutement et l'axe de travail exposé ci-dessus, le manque de rigueur de certains de nos encadrants dans l'application des consignes peut nuire à notre organisation.*

---

# TRANSPORTS

---



OK VACANCES Adaptées propose des transports collectifs s'effectuant en car grand tourisme pour la majorité de ses séjours, des prises en charge train ou minibus (pour certains cas particuliers peuvent être proposées).

Concernant le choix de la ville de départ voir la carte de prise en charge page 14 ou nous consulter. La prise en charge transport sera faite dans la mesure du possible dans la ville souhaitée.

Après étude par notre service transport des choix des villes des vacanciers, nous mettons en place une ligne de ramassage en tenant compte du choix de chacun. Il est possible que la ville de prise en charge soit différente du vœu initial, mais elle s'y rapprochera au maximum.

**Nous pouvons organiser un départ depuis votre établissement pour un GROUPE DE 6 VACANCIERS minimum, quelques soient leurs destinations, même si l'établissement ne se situe pas sur une ligne de prise en charge (cf carte des villes de prise en charge).**



Une prise en charge directe sur le lieu de séjour est possible pour les personnes désirant voyager seules, les arrivées sur place devront s'effectuer le lendemain, et les départs la veille (un dégrèvement de 50 € sera alloué par date de transfert).

Dans la plupart des cas, chaque personne sera prise en charge devant le hall de la gare SNCF de la ville de départ prévue, si vous remplissez les conditions le lieu de prise en charge sera devant votre établissement d'origine (le lieu exact du rendez-vous vous sera communiqué lors de la réception de la convocation transport).

L'autocar se rendra ensuite sur notre escale de regroupement située à Mâcon. Après avoir regroupé les équipes de chaque séjour et après une pause « collation et détente », les vacanciers et l'encadrement se rendront sur leurs centres de vacances.

Les horaires et instructions de départs et de retours vous seront communiqués au plus tard 20 jours avant les départs.

**Les recommandations transport que nous vous fournirons seront à lire et à respecter avec attention. Chaque vacancier recevra une convocation avec les lieux de départs et d'arrivées ainsi que les horaires prévus.**

Vous recevrez avant le départ, le badge que le vacancier devra obligatoirement porter autour du cou, ainsi que les étiquettes bagages. Nous vous rappelons qu'il est important que tous les bagages soient étiquetés. Merci de limiter les effets personnels à 1 bagage soute et 1 bagage à main.

Les vacanciers devront se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le transport aller (uniquement pour le déjeuner). Pensez aussi à un "en-cas" lorsque les départs se font de nuit.

---

# TRANSPORTS

## SUITE

Nous conseillons aux établissements proches des lieux de séjours de ne pas utiliser nos transports, cela évitera aux vacanciers une durée de transport inutile. Dans ce cas, nous accueillons le vacancier le lendemain du départ directement sur le lieu du séjour (un montant forfaitaire sera déduit du prix de séjour cf page 12).

Le temps de transport en car grand tourisme peut s'avérer long pour certaines destinations. Nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que le vacancier soit capable d'emprunter ces transports en fonction de sa fatigabilité et de son état de santé.

Dans le cas contraire nous déclinons toute responsabilité.

Une personne empruntant nos transports passera obligatoirement par l'escale de regroupement.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un transport collectif. Un car passera par plusieurs villes de prise en charge avant de se rendre sur le lieu du regroupement. Vous pouvez connaître l'itinéraire exact de la ligne empruntée sur simple demande à notre service transport. Les horaires de départs dépendent donc : de la ligne du car (accueil et installation des vacanciers à chaque arrêt), de la législation (arrêts obligatoires réguliers), des retards éventuels, de la vitesse moyenne d'un car. Des départs et retours dans la nuit sont donc possibles. Nous vous rappelons que le premier et le dernier jour des séjours sont des journées consacrées au transport et à l'accompagnement des vacanciers sur les séjours.

**Nous vous prions d'avoir une attention particulière concernant certains séjours. En effet, suivant votre département de résidence, le séjour «Paris» peut engendrer un transport illogique. La liste de ces départements est disponible sur demande et vous sera signalée lors de votre pré-inscription pour les séjours concernés sur notre site internet.**

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER**



# PRISE EN CHARGE PARTOUT EN FRANCE

## NOUS VENONS VOUS CHERCHER AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

Les villes ci-dessous vous sont données à titre indicatif.

## ACCUEIL POSSIBLE DANS VOTRE FOYER À PARTIR DE 6 RÉSIDENTS

Une prise en charge personnalisée, depuis n'importe quelle adresse sera possible  
à partir de 5 partants aux mêmes dates de départ et de retour.

Pour plus d'information, contactez notre service transport.

Les villes de prises en charges vous seront confirmées  
à l'issue de la réunion transport courant Novembre 2024.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER**

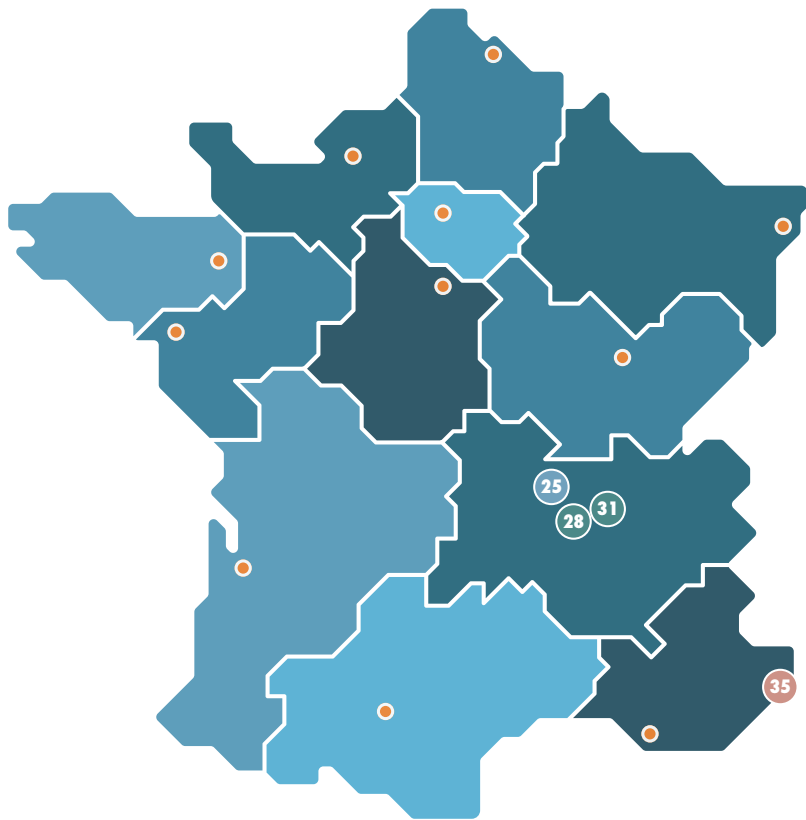


# SÉJOURS DÉBUTANTS LE 27/12/2024

- Accueil direct sur le séjour **UNIQUEMENT**

Pour plus d'information, contactez notre service transport

**04 77 74 32 82**



## Séjours du 27/12/24 au 02/01/25:

- Les Balcons du Mezenc p.25
- Bien-être et Relaxation p.28
- Lyon déjeuner croisière p.31
- Nice - Séjour Cloclo p.35

# COMPRENDRE NOTRE CATALOGUE

Repérer en un coup d'oeil les prestations proposées par le séjour :



Types d'hébergement



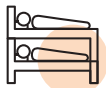
Tous nos séjours sont en Pension Complète fournies par nos hébergement



Possibilité d'un accueil couple sur le séjour (2 lits singles côte à côte possible)



Informations relatives aux chambres



Indique la présence de lits superposés sur la structure



Informations sur la structure d'hébergement



Présence d'escaliers nombreux et/ou difficiles sur la structure



Présence d'ascenseur sur la structure



Présence d'un car pour les excursions



Présence d'un minibus à disposition



Indique l'utilisation des transports en commun



Indique que la structure est un village club ou un hôtel doté d'animations et prestations touristiques haut de gamme



Coup de coeur de notre équipe

Pour repérer facilement les priorités que vous donnez à vos vacances, OK Vacances Libres de Partir a évalué chacune de ses destinations à l'aide d'une échelle graduée de 1 à 5 en fonction des critères suivants :

**Confort** ★ ★ ★ ★ ★

Confort de la structure et des chambres

**Activités** ★ ★ ★ ★ ★

Dynamisme du séjour, attraits touristiques et animations

**Environnement** ★ ★ ★ ★ ★

Beauté du cadre, des paysages et de la situation de la structure



# COMMENT ÇA MARCHE ?

## OÙ TROUVER SON SÉJOUR

Vous pouvez consulter l'intégralité de nos séjours via notre catalogue ou sur notre site internet [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

## COMMENT S'INSCRIRE

Vous pouvez vous inscrire et réserver vos séjours par téléphone au **04 77 74 32 82** sur notre site internet [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr) ou encore par mail à [reservation@okvacances.fr](mailto:reservation@okvacances.fr)

## REEMPLIR VOTRE DOSSIER

Suite à votre inscription, vous avez plusieurs possibilités :

vous pouvez compléter votre dossier en ligne directement sur notre site internet [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

vous pouvez le télécharger ou le recevoir par mail

## CHARGER VOS DOCUMENTS

Consultez et téléchargez vos documents administratifs via l'onglet document sur notre site internet [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

Pour les vacanciers déjà partis en séjour avec OK Vacances : Votre dossier est d'ores et déjà présent sur notre site pré-rempli par nos soins (sous réserve de validation de votre part).

## RETOUR DE SÉJOUR

Après vos séjours vous pouvez télécharger vos photos ainsi que votre bilan de séjour directement sur notre site internet. Demandez nous votre login et mot de passe.



# MONTAGNE

<b>EVIAN - RESSURCEZ-VOUS .....</b>	<b>P.19</b>
<b>SÉJOUR TRAPPEUR .....</b>	<b>P.20</b>
<b>MARCHE DE NOEL EN SAVOIE .....</b>	<b>P.21</b>
<b>ABONDANCE .....</b>	<b>P.22</b>
<b>LE PETIT CANADA .....</b>	<b>P.23</b>
<b>SAINT SORLIN D'ARVES .....</b>	<b>P.24</b>
<b>LES BALCONS DU MEZENC .....</b>	<b>P.25</b>
<b>AU PAYS DES LOUPS .....</b>	<b>P.26</b>

# EVIAN - RESSOURCEZ-VOUS

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★

Ville thermale située en haute Savoie, vous séjournerez à Saint Paul en Chablais dans une ambiance paisible et conviviale.



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place

evian.



La source Evian



Hôtel



Pension Complète



Ascenseur



Accueil couple



Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires complets



Chalet typique proposant une cuisine familiale et traditionnelle.

## VOUS AIMEREZ :

- La sortie aux Bains chauds de Lavey et leurs eaux à 35 °
- La découverte d'Evian, sa source et le Lac Léman
- La cuisine traditionnelle et familiale proposée par la structure

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Les Bains de Lavey
- Visite de la Source Evian
- Découverte du Lac Léman
- Visite de la ville d'Evian les Bains
- Fabuleux village ou la légende des Flottins
- Visite du village médiéval d'Yvoire
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Votre chambre



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1809 €**



### GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*  
\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



### AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie  
**OK2** Moyenne Autonomie

# SÉJOUR TRAPPEUR

Petite station d'Oisans, l'Alpe du Grand Serre vous accueille dans un cadre authentique et à l'ambiance festive.

Confort ★ ★ ★ ★ ★  
Activités ★ ★ ★ ★ ★  
Environnement ★ ★ ★ ★ ★



★ VILLAGE CLUB

## VOUS AIMEREZ :

- La sortie trappeur, igloo et casse-croûte
- L'activité chiens de traîneaux
- Les soirées animées et festives proposées par l'hôtel

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Activité trappeur, igloo et casse-croûte
- Visite d'une ferme
- Fabrication de fromage
- Sortie chiens de traîneaux
- Le Lac Brouffier
- Découverte de la région
- Soirées festives et mini-discothèque sur place
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an
- Option ski possible : nous consulter

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Hôtel au coeur de la station



Prise en charge transport partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Activité chiens de traîneaux



Hôtel au coeur de la station



Pension Complète



Accueil couple



Ascenseur



Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires complets



Salle d'activité, table de ping-pong, bar et mini-discothèque sur place, chambres avec balcon, situé au coeur de la station, sauna.



**DATES ET PRIX** 11 jours :

Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

1799 €



**GROUPES**

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



**AUTONOMIE**

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# MARCHE DE NOEL EN SAVOIE

Confort ★ ★ ★ ★ ★  
Activités ★ ★ ★ ★ ★  
Environnement ★ ★ ★ ★ ★

Profitez des fêtes au cœur du Massif des Aravis à Saint Jean de Sixt, petite station à proximité du Lac d'Annecy.



★ VILLAGE CLUB

C'EST NOUVEAU!



Prise en charge transport partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Piscine intérieure chauffée



Village vacances



Pension Complète



Accueil couple



Ascenseur



Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires complets



La piscine intérieure chauffée et son espace bien-être en extérieur avec spa, restaurant avec vue panoramique.

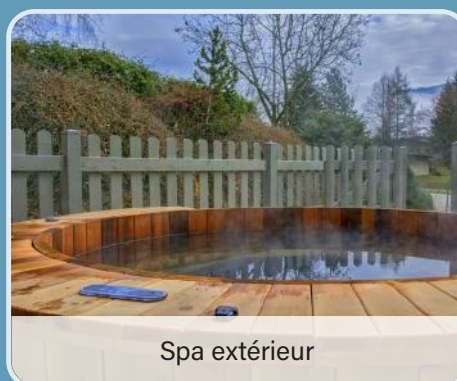
## VOUS AIMEREZ :

- La piscine intérieure chauffée et son espace bien-être en extérieur avec spa
- Le restaurant avec sa vue panoramique
- Les fêtes et marchés de Noël savoyards

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- La piscine intérieure chauffée et son espace bien-être en extérieur avec spa
- Marchés de Noël Savoyards (Annecy, La Clusaz, Saint Jean de Sixt)
- Piste de luge
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Spa extérieur



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1939 €**



### GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*  
\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



### AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie  
**OK2** Moyenne Autonomie

# ABONDANCE

Situé dans les Alpes du Nord, Abondance est une station village savoyarde au riche patrimoine.

Confort ★ ★ ★ ★ ★  
Activités ★ ★ ★ ★ ★  
Environnement ★ ★ ★ ★ ★



## VOUS AIMEREZ :

- La visite de la fromagerie et dégustation d'Abondance
- Sa situation au coeur de la Savoie
- L'accueil chaleureux et familial du centre de vacances ainsi que leur cuisine généreuse

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Visite d'une fromagerie
- Visite d'Abondance
- Luge
- Sortie en raquettes
- Patinoire naturelle
- Découverte de la région
- Soirée montagnarde
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Prise en charge transport partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Soirée montagnarde



Centre de vacances



Pension Complète



Escaliers



Accueil couple



Chambres de 2 à 4 personnes équipées de douche et lavabo, WC à proximité



Salle d'activité, vue sur la vallée, cuisine gourmande.



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1599 €**



## GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# LE PETIT CANADA

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★

Village typique du massif du Jura, vous séjournerez à Giron pour un séjour empreint d'évasion, de nature et de dépaysement.



Prise en charge transport  
**partout en France** cf p14



Mini-bus sur place



Centre de vacances



Pension Complète



Ascenseur



Chambres de 2 à 5 personnes  
avec sanitaires complets



Restauration gourmande,  
salle d'activité, espace cozy.

## VOUS AIMEREZ :

- Le Petit Canada du Haut Bugey, le Lac Genin
- Les activités luge et snowtubing
- Le biathlon laser

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Visite de Giron
- Le Petit Canada du Haut Bugey
- Lac de Génin
- Luge
- Snowtubing
- Le biathlon laser
- Balade en raquette
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées  
en fonction des besoins du groupe.*



Votre chambre



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**2189 €**



### GROUPES

16 vacanciers & 4 encadrants\*  
\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent  
varier selon l'homogénéité des réservations.



### AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie  
**OK2** Moyenne Autonomie

# SAINT SORLIN D'ARVES

Petite station-village typique, Saint Sorlin d'Arves vous offre ses plus beaux panoramas.

Confort ★ ★ ★ ★ ★  
Activités ★ ★ ★ ★ ★  
Environnement ★ ★ ★ ★ ★



**C'EST NOUVEAU !**

## VOUS AIMEREZ :

- La visite de la miellerie
- La sortie chiens de traîneaux
- Les soirées à thèmes

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Espace ludo-éducatif de la fromagerie de la vallée des Arves
- Miellerie des Arves
- Musée de la vie d'autrefois
- Musée de l'Opinel (St Jean de Maurienne)
- Chiens de traîneaux
- Cuisine Savoyarde
- Soirées à thème, karaoké...
- Découverte de la région
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Activité chiens de traîneaux



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Visite d'une miellerie



Centre de vacances



Pension Complète



Lits superposés



Chambres de 2 à 3 personnes avec lavabo



2 salles d'activités  
Salle à manger avec vue sur l'aiguille d'Arves.



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1959 €**



## GROUPES

18 vacanciers & 4 encadrants\*  
\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie  
**OK2** Moyenne Autonomie



# LES BALCONS DU MEZENC

Confort ★ ★ ★ ★ ★  
Activités ★ ★ ★ ★ ★  
Environnement ★ ★ ★ ★ ★

Vous séjournerez aux Estables, sur le haut plateau du Mézenc, petite station de moyenne montagne, à proximité du Mont Gerbier des Joncs, départ de la source du fleuve Loire.



Prise en charge transport  
partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Luge sur rails



Centre de vacances



Pension Complète



Accueil couple



Chambres de 2 à 3 personnes  
avec sanitaires complets



Situé au pied des pistes, salle  
d'activité, baby-foot, tables de  
ping-pong

## VOUS AIMEREZ :

- La luge sur rails
- L'atelier Fabrication pain et fromage
- Sa situation au pied des pistes

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Visite des Estables
- Fabrication de pain et fromage
- Visite de Bigorre
- Village de Moudeyres
- Le Mont Gerbier des Joncs, source de la Loire
- Luge sur rails
- La ferme des frères Perrel
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées  
en fonction des besoins du groupe.*



Fabrication de pain et fromage



**DATES ET PRIX** 11 jours : **1799 €**  
Du Lundi 23/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025  
7 jours : **1329 €**  
Du Vendredi 27/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025



### GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*  
\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent  
varier selon l'homogénéité des réservations.



### AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie  
**OK2** Moyenne Autonomie

# AU PAYS DES LOUPS

Petite station où il fait bon vivre, vous séjournerez à Val Cenis au cœur de la Savoie.

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★



**C'EST NOUVEAU!**

La sortie chiens de traîneaux

## VOUS AIMEREZ :

- La sortie Chiens de traîneaux
- La visite des caves d'affinage du Beaufort
- La découverte de villages savoyards

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- 1 sortie chiens de traîneaux
- Petite randonnée
- Parc National de la Vanoise
- Visite d'une fromagerie et cave d'affinage du Beaufort
- Barrage et Lac du Mont-Cenis
- Visite de Bonneval sur Arc et autres villages savoyards
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Visite d'une cave d'affinage



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Centre de vacances



Pension Complète



Ascenseur



Chambres de 2 à 4 personnes avec sanitaires complets



Baby-foot, salle TV, espace extérieur, salle d'activité



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1759 €**



## GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie



# VILLES & CAMPAGNE

BIEN-ÊTRE ET RELAXATION .....	P.28
BIENVENUE À LA FERME .....	P.29
SAFARI PÉTANQUE .....	P.30
LYON DÉJEUNER-CROISIÈRE .....	P.31
STARS 80 .....	P.32

# BIEN-ÊTRE ET RELAXATION

Lors de ce séjour dans les Gorges de la Loire, vous profiterez de massages bien-être et de séances de relaxation organisée par une thérapeute diplômée FFMBE.

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★



## VOUS AIMEREZ :

- Les massages bien-être
- Les séances de relaxation
- Sa situation exceptionnelle dans les Gorges de la Loire

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Massages inclus :
  - 1 massage Amma assis
  - 1 massage détente
- Autres massages possibles en option
- Séance de relaxation/méditation
- Le Château d'Essalois
- Saint Victor sur Loire
- Marché de Noël de Saint-Etienne
- Gorges de la Loire
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Massage Amma-assis



Centre de vacances



Pension Complète



Escaliers



Accueil couple



Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires complets



Ancien Hameau paysan réhabilité en centre de vacances, situé en bord de Loire.



**DATES ET PRIX** 11 jours : **1739 €**

Du Lundi 23/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025

7 jours : **1359 €**



**GROUPES**

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



**AUTONOMIE**

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# BIENVENUE À LA FERME

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★

Situé à Saint Front en Auvergne, séjour au cœur d'une véritable ferme pédagogique.



Prise en charge transport partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Fabrication de pain



Centre de vacances



Pension Complète



Escaliers



Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires complets



Ferme pédagogique et chevaux sur place.

## VOUS AIMEREZ :

- La ferme pédagogique sur place
- Les soins aux animaux
- La fabrication de pain et beurre

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Découverte des animaux de la ferme
- Soins aux animaux
- Transformation des produits de la ferme
- Fabrication de pain/beurre
- Luge
- Marché de Noël du Puy en Velay
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Chevaux sur place



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1839 €**



### GROUPES

20 vacanciers & 4 encadrants\*  
\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



### AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie  
**OK2** Moyenne Autonomie

# SAFARI PÉTANQUE

Vous séjournerez à Châteauneuf sur Isère au cœur de la Drôme et partirez à la découverte du Safari de Peaugres et vous vous adonnerez aux joies de la pétanque.

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★



## VOUS AIMEREZ :

- Le safari de Peaugres
- Les concours de pétanque
- La visite de la cité du chocolat

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Safari de Peaugres
- Concours de pétanque
- Visite de Châteauneuf sur Isère
- Visite de la cité du chocolat
- Village médiéval de Saint-Antoine l'Abbaye
- Shopping à Romans sur Isère
- Découverte de la région
- Le Palais idéal du facteur cheval
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



La cité du chocolat Valrhona



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Concours de pétanque



Maison familiale rurale



Pension Complète



Ascenseur



Chambres de 1 à 3 personnes avec sanitaires complets



Centre-ville accessible à pied, petit parc et terrain de pétanque sur place, salle d'activités.



**DATES ET PRIX** 11 jours :  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025

**1689 €**



## GROUPES

22 vacanciers & 5 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# LYON DÉJEUNER-CROISIÈRE

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★

Situé à Lyon ville lumière, vous participerez à un déjeuner croisière à bord d'un bateau-mouche.



Prise en charge transport partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Centre international de séjours



Pension Complète



Ascenseur



Accueil couple



Chambre de 2 lits avec sanitaires complets



Salon détente, coin TV et vidéo, situation dans le 8ème arrondissement de Lyon. Tramway devant la structure.

## VOUS AIMEREZ :

- Le déjeuner Croisière en bateau-mouche
- La situation en centre ville
- La découverte de Lyon et ses marchés de Noël

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- 1 déjeuner croisière haut de gamme à bord d'un bateau-mouche
- Shopping à La Pardieu et Confluence
- Visite de la ville de Lyon
- Place Bellecour, Vieux Lyon
- Le parc de la Tête d'Or
- Marchés de Noël
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.



**DATES ET PRIX** 11 jours : **1849 €**

Du Lundi 23/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025

7 jours : **1379 €**

Du Vendredi 27/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025



## GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# STARS 80

Situé dans les Monts du Lyonnais, vous revivrez les plus grands tubes des années 80 lors de ce séjour nature et festif.

Confort	★★★★★
Activités	★★★★★
Environnement	★★★★★



## VOUS AIMEREZ :

- Les shows sur le thème des Années 80
- Le Blind test et l'animation N'oubliez pas les Paroles
- Le centre de vacances dans un véritable écrin de verdure.

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- 2 shows exceptionnels sur le thème « Stars 80 »
- Karaoké
- Blind-test et animation « N'oubliez pas les paroles »
- Marché de Noël à Lyon
- Source Badoit à Saint-Galmier
- Musée du chapeau à Chazelle sur Lyon
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.



Votre structure



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Centre de vacances



Pension Complète



Escaliers



Lits superposés



Mazet de 5 chambres de 2 personnes, sanitaires complets dans chaque mazet



Structure entièrement rénovée, au bord d'un étang dans un écrin de verdure, salle Tv, salle d'activité, salle de restaurant avec vue sur les Monts du Lyonnais



**DATES ET PRIX** 11 jours : **1789 €**

Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025



## GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie





# SUD & BORD DE MER

MARSEILLE - STARMANIA ..... P.34

NICE - SÉJOUR CLOCLO ..... P.35

CAP D'ANTIBES - MARINELAND ..... P.36



# MARSEILLE - STARMANIA

Vous séjournerez à Port de Bouc dans les Bouches du Rhône.

**Vous assisterez à la célèbre comédie musicale  
STARMANIA au Dôme de Marseille.**

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★



**C'EST  
NOUVEAU !**

## OK VACANCES PRÉSENTE L'OPÉRA ROCK

# STARMANIA

### VOUS AIMEREZ :

- La célèbre comédie musicale Starmania
- La visite de Marseille
- La visite du musée du Savon de Marseille et votre savon personnalisé

### EXCURSIONS POSSIBLES :

- La comédie musicale Starmania au Dôme de Marseille
- Visite de Marseille
- Musée du Savon de Marseille, atelier de fabrication+ votre savon personnalisé
- Le Fort de Bouc
- Animations autour du thème Starmania (karaoke)
- Concours de pétanque
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Prise en charge transport  
**partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Visite d'une savonnerie



Hôtel



Pension Complète



Ascenseur



Accueil couple



Chambres de 2 à 3 personnes  
avec sanitaires complets et  
TV



Bar, salle de détente et d'ac-  
tivité, nombreuses terrasses  
invitant à la flânerie, terrain de  
pétanque.



**DATES ET PRIX** 11 jours :

Du Lundi 23/12/2024

Au Jeudi 02/01/2025

**1979 €**



**GROUPES**

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent  
varier selon l'homogénéité des réservations.



**AUTONOMIE**

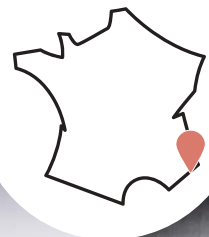
**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# NICE - SÉJOUR CLOCLO

Confort ★ ★ ★ ★ ★  
Activités ★ ★ ★ ★ ★  
Environnement ★ ★ ★ ★ ★

Capitale de la Côte d'Azur, vous séjournerez à Nice et assisterez à un show exceptionnel du sosie de Claude François et ses Claudettes.



Prise en charge transport partout en France cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Centre de vacances



Pension Complète



Escaliers



Chambres de 3 à 4 personnes avec sanitaires à proximité



Quartier résidentiel sur les hauteurs de Nice, grand parc.

## VOUS AIMEREZ :

- Le show du sosie de Cloclo et ses Claudettes
- La promenade des Anglais
- Les animations sur le thème Cloclo

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- Show exceptionnel du sosie de Claude François et ses Claudettes
- Animation sur le thème Cloclo
- Découverte de Nice
- Promenade des Anglais
- Petit train touristique de Nice
- Villa Masséna
- Visite de Monaco
- Marché de Noël
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Show Cloclo et ses claudettes



**DATES ET PRIX** 11 jours : **1919 €**

Du Lundi 23/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025

7 jours : **1309 €**

Du Vendredi 27/12/2024 - Au Jeudi 02/01/2025



## GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

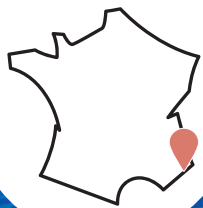
**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie

# CAP D'ANTIBES - MARINELAND

Venez séjournez au Cap d'Antibes, station phare de la Côte d'Azur, mêlant charme et volupté.

Confort	★ ★ ★ ★ ★
Activités	★ ★ ★ ★ ★
Environnement	★ ★ ★ ★ ★



**C'EST NOUVEAU !**

## VOUS AIMEREZ :

- La journée au Marineland
- La vue exceptionnelle sur la Grande Bleue
- La visite de la biscuiterie d'Antibes

## EXCURSIONS POSSIBLES :

- 1 journée à Marineland
- Visite d'Antibes - Juan les Pins
- Visite de la biscuiterie d'Antibes
- Balade en petit Train
- Visite de Nice
- Découverte de la région
- Soirées festives
- Soirées spéciales réveillons de Noël et du jour de l'an

*Les excursions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins du groupe.*



Prise en charge transport **partout en France** cf p14



Bus pour excursion



Mini-bus sur place



Votre structure



Centre de vacances



Pension Complète



Chambres de 2 à 4 personnes avec sanitaires complets



Ancienne villa située sur le Cap, grand jardin fleuri au bord de la mer, grande terrasse ombragée. Piscine et terrain de pétanque



**DATES ET PRIX** 11 jours : **1859 €**  
Du Lundi 23/12/2024  
Au Jeudi 02/01/2025



## GROUPES

22 vacanciers & 4 encadrants\*

\*Les effectifs et le nombre d'encadrants peuvent varier selon l'homogénéité des réservations.



## AUTONOMIE

**OK1** Bonne Autonomie

**OK2** Moyenne Autonomie



Vacances

A retourner par fax au  
**04 77 79 78 46**  
ou inscription en ligne  
**www.okvacances.fr**

Rue du 8 mai - 42 390 Villars  
Tél. : 04 77 74 32 82 - Fax : 04 77 79 78 46  
Siège social : 10 avenue de Fontcouverte - 84000 AVIGNON

## FICHE D'INSCRIPTION

Adresse de l'organisme d'inscription : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Nom et Prénom	Sexe H / F	Autonomie Cf p. 8	Séjours choisis	Dates du séjour	Prise en charge transport		Garantie Annula- tion (+3,8 %) Oui Non	Garantie Interrup- tion (+1,7 %) Oui Non	Fauteuil même pour la balade oui / non
					Ville de départ	Ville de retour			
Couple oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Ok 1 <input type="checkbox"/> Ok 2 <input type="checkbox"/> Ok 3 <input type="checkbox"/>							
Couple oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Ok 1 <input type="checkbox"/> Ok 2 <input type="checkbox"/> Ok 3 <input type="checkbox"/>							
Couple oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Ok 1 <input type="checkbox"/> Ok 2 <input type="checkbox"/> Ok 3 <input type="checkbox"/>							
Couple oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Ok 1 <input type="checkbox"/> Ok 2 <input type="checkbox"/> Ok 3 <input type="checkbox"/>							
Couple oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Ok 1 <input type="checkbox"/> Ok 2 <input type="checkbox"/> Ok 3 <input type="checkbox"/>							

Je souhaite recevoir le dossier d'inscription papier

Je souhaite remplir le dossier d'inscription\* en ligne via le site [www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

\* si vous êtes déjà parti en séjour avec OK Vacances, votre dossier d'inscription sera pré-rempli

Date de l'envoi : ..... Nom du responsable de l'inscription à contacter en cas de problème de place : .....  
Joignable les jours suivants ..... de ..... à ..... heures.

# BON À SAVOIR

Consultez et téléchargez vos documents administratifs  
via votre espace vacancier sur notre site internet :

[www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

Pour les vacanciers déjà partis en séjour avec Ok Vacances :  
Votre dossier est d'ores et déjà présent sur notre site internet

[www.okvacances.fr](http://www.okvacances.fr)

pré-rempli par nos soins (sous réserve de validation de votre part).

*Après vos séjours vous pouvez télécharger vos photos ainsi  
que votre bilan de séjour directement sur notre site internet.*

*Demandez-nous votre login et mot de passe.*

**Besoin d'aide ?  
Contactez nous au  
04 77 74 32 82**



**Simplicité** : à l'issue de votre pré-inscription, rendez-vous directement sur notre site avec votre login et mot de passe afin de saisir votre dossier en ligne.

**Rapidité** : une fois inscrit sur notre base de données, votre dossier sera mémorisé et vous n'aurez plus besoin de le saisir à chaque nouvelle réservation. Une simple vérification sera nécessaire.

**Efficacité** : votre dossier est immédiatement transmis et traité par le service réservation.

**OK VACANCES Adaptées** vous informe de son adhésion au collectif des organismes de tourisme adapté et est signataire du contrat d'engagement qualité.



## Les professionnels du tourisme adapté

Les organismes adhérents au COTA sont signataires et s'engagent selon le « CONTRAT D'ENGAGEMENT QUALITE ».

### Préambule :

Il convient de rappeler que le cadre réglementaire relatif au dispositif VAO est bien celui fixé par le code du tourisme (art L. 412-2 et R. 412-8 à R. 412-17-1), qui s'impose dans sa globalité à l'ensemble des opérateurs de séjour, adhérents ou non du COTA. Ces textes sont complétés par l'instruction DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015, qui explicite le cadre réglementaire et propose un guide de bonnes pratiques.

Le COTA est identifié par la DGCS comme un organisme représentatif du secteur de vacances adaptées, et c'est à ce titre que nous avons été consultés sur les projets de textes préparés par la DGCS en lien avec les DRJSCS, DDCCS(PP) et autres ministères compétents dans le cadre du groupe de travail national qui les réunissaient.

Ce contrat d'engagement qualité antérieur aux textes en vigueur se veut respectueux de l'instruction cité ci-dessus.

Chaque signataire s'engage, à l'application de ses obligations liées à son agrément, à respecter et mettre en œuvre en outre les recommandations définies ci-après.

Ces recommandations visent et engagent le signataire à garantir le respect, la sécurité, le confort et la santé des personnes accueillies.

# Conditions Générales

OK VACANCES Adaptées bénéficie d'un agrément de tourisme N° IM 084120014 et l'agrément «Voyages Adaptés Organisés N° R93-2020-03-05-007 renouvelé le 05/04/2020. OK VACANCES Adaptées n'est en aucun cas un établissement ou organisme médicalisé, ni semi-médicalisé. OK VACANCES Adaptées est également agréé auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.). Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

## FRAIS DE DOSSIER

Les séjours et les activités sont réservés aux clients de OK VACANCES Adaptées.

Le montant des frais de dossier obligatoire est fixé à 29,90 €

Attention : afin de limiter les problèmes rencontrés auprès des impayés, et de réduire les préjudices subis, des clauses d'intérêt seront appliquées pour tout retard de paiement au taux légal en vigueur de 1,3% /mois. Si une procédure amiable s'avère insuffisante, un titre officiel exécutoire (ou une injonction de paiement) sera édité par voie d'huissier majorant ces intérêts de 5%. Enfin, ce cas de poursuites pénales, un intérêt de 8% supplémentaire sera appliqué, ceci en conformité avec la législation en vigueur.

## LES RESERVATIONS

Pour réserver votre place dans un séjour : il faut envoyer en premier lieu l'inscription individuelle ou collective.

Nous faire parvenir dans les plus brefs délais – LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Ce document est essentiel pour un bon accueil et suivi pendant le séjour.

Il doit être correctement rempli recto/verso et accompagné d'un chèque ou d'un virement de 500 € d'acompte et d'un chèque ou d'un virement de 29,90 € (frais de dossier). Il confirme l'inscription pour le séjour, qui sera consolidée par le versement du solde au moins 45 jours avant le départ sous peine d'annulation.

La partie de renseignements obligatoires à également son importance.

Elle doit être remplie avec le plus de précision possible, elle permettra aux responsables de séjours de mieux cerner le vacancier. OK VACANCES Adaptées se réserve le droit de refuser toute demande non-conforme au niveau d'autonomie. Toute information erronée pourra entraîner :

- soit une tarification supérieure (encadrement renforcé) ;
- soit un refus au départ ;
- soit un renvoi en cours de séjour à la charge de l'établissement et /ou de la famille ;
- soit une hospitalisation, si nécessaire.

ET CE SANS POUVOIR PRETENDRE A UN REMBOURSEMENT.

De même OK VACANCES Adaptées se réserve le droit, à tout moment du séjour, de transférer un participant sur un autre lieu de vacances ou même en cas de problème grave de le renvoyer. Le transfert d'un lieu à un autre sera alors facturé à l'établissement.

## GARANTIE ANNULATION

La souscription doit être simultanée à l'inscription au séjour de vacances.

La garantie annulation prend effet dès la souscription au présent contrat et cesse dès le début de la prestation vendue par OK VACANCES Adaptées. Sa validation est soumise au solde du séjour. La souscription ne peut être faite dans les 45 jours qui précèdent le départ.

Modalités de la garantie annulation :

La garantie vous rembourse, sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme conservée par OK VACANCES Adaptées. Déduction faite de la franchise de 90 €, des frais de dossier de 29,90 € et du montant de l'assurance de 3,80 % du prix du séjour, pour les causes suivantes survenant après la souscription de l'assurance : décès, maladie grave :

la garantie annulation fonctionne uniquement dans le cas d'une hospitalisation avant le séjour et non un simple certificat médical), décès du conjoint ou concubin, ascendants ou descendants, frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, tuteur légal ainsi que la personne voyageant avec l'assuré, sans lien de parenté, pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au séjour.

La garantie prend en compte également la maladie psychique, mentale ou dépressive entraînant une hospitalisation supérieure à 4 jours. Lorsque vous souscrivez la garantie annulation.

Exclusions :

Nous n'intervenons pas dans les cas suivants :

- les maladies antérieures sans hospitalisation
- les cas non prévus au contrat
- les cas intentionnels
- la non présentation des documents nécessaires au transport tels que titre de transport, carte d'identité, passeport ou visa.

L'obligation en cas de sinistre annulation :

Le vacancier doit (lui-même ou ses ayants droits) :

1/ Prévenir OK VACANCES Adaptées par lettre recommandée avec AR, dès la survenue du sinistre, dans un délai maximum de 4 jours après la date constatant l'impossibilité de participer au séjour (certificat médical obligatoire dans le cas d'une non antériorité médicale et hospitalisation dans le cas d'une antériorité médicale).

2/ Nous adresser par courrier dans les plus brefs délais le certificat médical attestant de l'impossibilité de participer au séjour OK VACANCES Adaptées. Ne pas oublier de nous indiquer les noms et adresses du vacancier, du numéro de client et de réservation, la nature de l'annulation (maladie, accident, hospitalisation etc . . .).

3/ Nous fournir tous les renseignements et justificatifs originaux demandés. Toute annulation du fait du client doit être obligatoirement notifiée par courrier en recommandé. Dans tous les cas, les frais de dossier restent exigibles. Tout séjour écourté pour quelque raison que ce soit reste intégralement dû. En cas d'annulation par le client, nous vous conseillons de souscrire une

garantie "interruption de séjour" pour un montant de 1,7 % du séjour (option). Les débits et frais de dossier lui seront exigibles selon la base suivante :

- A plus de 45 jours avant le départ : retenue des frais de dossier à hauteur de 90 € et de les frais de dossier.
- 45 jours avant le départ : retenue de 25% du montant total du séjour ou du voyage.
- De 44 à 11 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total du séjour ou du voyage.
- De 10 à 4 jours avant le départ : retenue de 90% du montant total du séjour ou du voyage.
- A moins de 3 jours du départ : retenue de 100% du montant total du séjour ou du voyage (annulation, non présentation sur le lieu de départ, ou renoncement au séjour . . .).

La garantie annulation doit être souscrite avant le départ, elle permet le remboursement partiel des sommes payées pour le séjour (garantie annulation et cotisation sont retenues). Cette garantie est à souscrire dès l'envoi du dossier d'inscription; son montant est de 3,8% (en sus) du montant du séjour. En cas d'annulation par le client ayant souscrit la garantie annulation. Tout séjour ou voyage écourté pour quelque raison que ce soit reste intégralement dû. (hors souscription interruption de séjour pour 1,7 % du séjour).

## LA GARANTIE INTERRUPTION DE SEJOUR

Vous pouvez en outre souscrire une garantie interruption de séjour pour un montant de 1,7 % du montant total du séjour. Garantie : si le voyage est interrompu pour l'un des motifs suivants et nécessite impérativement un rapatriement :

- rapatriement de l'assuré ou de l'un des membres de sa famille ou le compagnon de voyage.
- retour anticipé par suite de maladie grave, accident grave ou décès d'un membre de la famille.
- dommages graves nécessitant impérativement la présence de l'assuré et atteignant sa résidence principale ou secondaire, les locaux professionnels.

Il sera remboursé au prorata temporis, la partie du séjour non effectuée, à compter du lendemain de la date de rapatriement, un maximum de 1500 € par personne, cette garantie ne s'applique pas à la billetterie de transport. (franchise : 40 €)

## PRISE EN CHARGE TRANSPORT

Après validation par notre service transport (environ 3 mois avant la date des départs) votre prise en charge transport vous sera confirmée. Toute modification de votre part de celle-ci dans les 45 jours avant la date de départ entraînera une sur facturation de 49€.



# Conditions Générales

En cas d'annulation par le client :

A réception de votre inscription, vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter. Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive

- A partir du 8ème jour après la réservation jusqu'à 90 jours avant les départs : retenue de l'acompte (30 % du montant total du séjour) + frais de dossier de 90 €

- De 89 à 45 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant total du séjour + frais de dossier de 90 €

- De 44 à 30 jours avant le départ : retenue de 90 % du montant total du séjour + frais de dossier de 90 €.

- A moins de 30 jours du départ : retenue de 100 % du montant total du séjour + frais de dossier de 90 €.

DANS LE CAS D'UNE SOUSCRIPTION AVEC GARANTIE ANNULATION,  
SON ACTIVATION INTERVIENDRA LORS DU REGLEMENT INTEGRAL DU SEJOUR.

## ASSURANCE RESPONSABILITE & RAPATRIEMENT

La responsabilité civile professionnelle de OK VACANCES Adaptées est souscrite auprès de HISCOX HA RCP 022 61 90. La responsabilité de OK VACANCES Adaptées ne pourra être retenue en cas d'omission d'information, violence, vol et non respect du règlement intérieur de OK VACANCES Adaptées. Nos prix comprennent l'assurance assistance contrat MUTUAIDE N° 7624 et le rapatriement selon les conditions assurances. Les frais médicaux ne sont pas couverts par notre assurance. Pour les autres cas, il y a lieu de souscrire une assurance personnelle, en particulier pour les vols, pertes, détériorations des bagages ou objets personnels. En aucun cas, OK VACANCES Adaptées ne pourra être tenu responsable des vols ou pertes d'argent, d'effets ou objets personnels (vêtements, walkman, téléphones mobiles, etc.).

## RESPONSABILITE

OK VACANCES Adaptées ne peut être tenu pour responsable des retards de transports, les dates et les horaires de transports ferroviaires, des accidents indépendants de notre volonté ou occasionnés par l'un de nos prestataires (transporteurs, hôteliers, etc...). Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent et ce, dans l'intérêt des participants, de modifier un itinéraire, un lieu de séjour, l'exécution d'un programme. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour si le nombre minimum de participants nécessaires à son maintien n'est pas atteint. Une nouvelle destination sera alors proposée. En cas de refus de la part du participant, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans autres dédommagements.

## FORMALITE POUR LES SEJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit. Pour les personnes de nationalité française :

- Dans l'Union Européenne, la carte d'identité en cours de validité est obligatoire ;
- Dans les autres pays, prévoir un passeport en cours de validité, les visas en cours de validité (notamment pour les non ressortissants français) et les vaccinations en vigueur à jour.

Pour les non ressortissants français, veuillez consulter les services préfectoraux.

Pour tout séjour en Europe, retirer auprès des caisses d'assurances maladie dont vous dépendez, une carte européenne qui remplace la fiche E111 sécurité sociale, valable dans les pays européens où se déroule le séjour.

## PRIX

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs.

Nos tarifs sont soumis aux modifications du cours des changes, des tarifs transports et au coût de l'énergie (pétrole). Les fluctuations d'ordre économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations avant le départ.

Les prix mentionnés dans le tarif sont valables sous réserve d'erreur de composition.

## RECLAMATIONS

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour. Elles pourront se faire par téléphone, mais devront obligatoirement être suivies d'un fax ou d'un courrier. Les prix mentionnés dans le tarif sont valables sous réserve d'erreur de composition.

## MEDICAMENTS

Toujours dans sa recherche du confort et d'un service de qualité pour nos clients, nous avons décidé de mettre en place, le pilulier sécurisé fourni par nos soins. Les traitements médicaux devront IMPERATIVEMENT être préparés par l'infirmière de votre établissement (le cas échéant, par la personne responsable de l'observance).

Les traitements devront être préparés UNIQUEMENT dans les piluliers sécurisés que nous vous fournirons au plus tard 1 mois avant les séjours avec toutes les consignes en matière de prise en charge médicale.

Il est INDISPENSABLE de remplir scrupuleusement les renseignements médicaux dans le dossier de réservation et d'y joindre toutes les pièces justificatives demandées.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour,

NE PAS OUBLIER de nous fournir la nouvelle prescription médicale (Cf page médicaments).

## FRAIS MÉDICAUX

Dans le cadre de l'accompagnement de nos vacanciers Ok VACANCES adaptées a fait le choix d'avancer tous les frais médicaux dont pourraient nécessiter nos vacanciers. Ainsi, à l'issue des séjours le remboursement de ceux-ci vous sera réclamé.

À la suite de vos règlements nous vous enverrons les éléments nécessaires vous donnant accès à vos droits de remboursement CPAM et Mutuelle.

## ARGENT DE POCHE

OK VACANCES Adaptées vous conseille de nous faire parvenir l'argent de poche de chaque vacancier. Ceci évite les problèmes pouvant léser le vacancier durant le séjour. Nous vous fournirons un décompte en fin de séjour pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière. Le virement devra nous parvenir un mois avant le départ sur le compte spécifique de OK VACANCES Adaptées. L'encadrement a reçu les consignes de ne pas accepter d'argent lors des départs.

## FICHE TROUSSEAU

Une fiche trousseau individuelle vous sera fournie, à titre indicatif, avant le départ (lors de l'envoi des convocations de départ). Elle devra être placée dans la valise afin d'être vérifiée à l'arrivée et au départ du séjour. Tout linge devra être impérativement marqué.

## DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de la promotion de nos séjours et de l'information des familles et établissements, OK VACANCES Adaptées peut diffuser des photos de séjours et des vacanciers sur son site internet ainsi que sur ses autres supports de communication.

Toutes personnes ne désirant pas être diffusée devra nous le signaler par écrit à : OK VACANCES Adaptées - rue du 8 Mai - 42390 VILLARS, ou par mail : direction@okvacances.fr

## EXCURSIONS PRÉVUES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Certaines excursions peuvent être modifiées ou annulées indépendamment de notre volonté (ex: météo, cas de force majeure...). Le descriptif des activités inscrites dans notre brochure est basée sur les sorties effectuées par nos groupes les années précédentes.

Pour les nouveaux séjours le programme a été organisé et planifié par nos services. Les activités proposées sont alors susceptibles d'être modifiées selon le desiderata du groupe.

## DISPOSITION LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter en extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Extrait du Code du Tourisme.

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9,

R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9,

R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

# Séjours Adaptés Hiver 2024



## 20 SÉJOURS

EN PENSIONS  
COMPLETES +  
TRANSPORTS PRIS EN  
CHARGES



## EQUIPES

1 RESPONSABLE & 3  
ACCOMPAGNATERUS



## VACANCIERS

BONNE & MOYENNE  
AUTONOMIE

**DU 23 DÉCEMBRE AU 02 JANVIER 2025**

## VOS MISSIONS

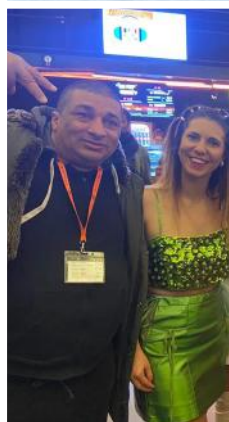
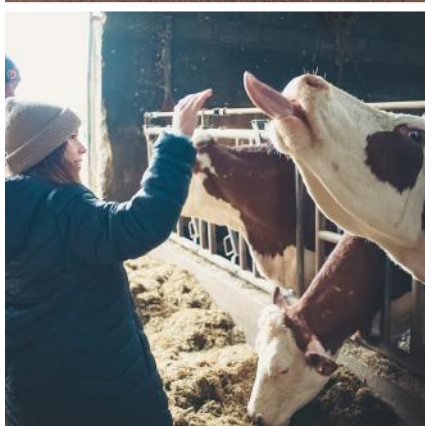
- Assurer la sécurité, le confort et le bien-être des vacanciers
- Les accompagner dans les actes de la vie quotidienne
- Assurer la convivialité et la bonne humeur sur votre séjour !

## VOTRE PROFIL

- En cours de formation médico-social ou de l'expérience en séjours adaptés
- Connaissance du public
- C'est un plus :
  - Permis B
  - PSC1



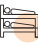


## NOS AVANTAGES

- Pensions complètes et les transport pris en charge
- Une formations pour les nouveaux arrivants
- Une expérience et une aventure humaines riche en émotions !





Page	Nom du Séjour	7 jours	11 jours	Effectif	Encadrement	Autonomie
19	Evian - Ressourcez-vous	-	1809 €	22	4	ok1 - ok 2
20	Séjour trappeur	-	1799 €	22	4	ok1 - ok 2
21	Marché de Noël en Savoie	-	1939 €	22	4	ok1 - ok 2
22	Abondance	-	1599 €	22	4	ok1 - ok 2
23	Le Petit Canada	-	2189 €	16	4	ok1 - ok 2
24	Saint Sorlin d'Arves	-	1959 €	18	4	ok1 - ok 2
25	Les Balcons du Mezenc	1329 €	1799 €	22	4	ok1 - ok 2
26	Au Pays des Loups	-	1759 €	22	4	ok1 - ok 2
28	Bien-Être et Relaxation	1359 €	1739 €	22	4	ok1 - ok 2
29	Bienvenue à la ferme	-	1839 €	20	4	ok1 - ok 2
30	Safari et Pétanque	-	1689 €	22	5	ok1 - ok 2
31	Lyon déjeuner croisière	1379 €	1849 €	22	4	ok1 - ok 2
32	Stars 80	-	1789 €	22	4	ok1 - ok 2
34	Marseille Starmania	-	1979 €	22	4	ok1 - ok 2
35	Nice - Séjour Cloclo	1309 €	1919 €	22	4	ok1 - ok 2
36	Cap d'Antibes - Marineland	-	1859 €	22	4	ok1 - ok 2

Pension Complète 	Accueil Couple 	Lits Superposés 	Ascenseur 	Escaliers difficiles 	Nom du Séjour	Page
✓	✓		✓		Evian - Ressourcez-vous	19
✓	✓		✓		Séjour trappeur	20
✓	✓		✓		Marché de Noël en Savoie	21
✓	✓			✓	Abondance	22
✓					Le Petit Canada	23
✓		✓			Saint Sorlin d'Arves	24
✓	✓				Les Balcons du Mezenc	25
✓			✓		Au Pays des Loups	26
✓	✓			✓	Bien-Être et Relaxation	28
✓				✓	Bienvenue à la ferme	29
✓			✓		Safari et Pétanque	30
✓	✓		✓		Lyon déjeuner croisière	31
✓		✓		✓	Stars 80	32
✓	✓		✓		Marseille Starmania	34
✓				✓	Nice - Séjour Cloclo	35
✓				✓	Cap d'Antibes - Marineland	36

En Bref . . . En Bref . . . En Bref . . . En Bref . . .

www.okvacances.fr



Vacances  
*Adaptées*

*Séjours en Pension Complète*

*Transports partout en France (cf p. 14)*

*Suivez-nous sur*



**OK Vacances**

Rue du 8 mai - 42390 Villars

**Tél. 04 77 74 32 82 - Fax : 04 77 79 78 46**

SAS Libres de partir - 10 avenue de Fontcouverte - 84000 Avignon

Numéro d'immatriculation IM084120014 - Agrément «Vacances Adaptées Organisées» N° R93-2020-03-05-007  
N° siret : 751 544 057 00019 - Garantie financière : APST - Responsabilité Civile Professionnelle : N° HARCPO226190